



RÈGLEMENT CHALLENGE ROLAND LECLERC 2.1

1. GÉNÉRALITÉS

Pour participer à la coupe de distance, il faut être affilié au club « La Roch'Ailes ».

Entrent en compte : les distances (sur axe, aller-retour, triangle FAI) réalisées au départ d'un des trois sites gérés par le club.

Les distances font l'objet d'une déclaration sur l'honneur, et sont rentrées sur le forum dans le poste prévu à cet effet sans tarder.

- Le pilote qui rentre une distance se voit automatiquement inscrit au challenge.
- Les distances réalisées lors de compétitions ne seront pas prises en compte.
- Le classement se fera sur l'addition des points cumulés par pilote.
- On arrondira chaque distance à l'unité (km) la plus proche.
- Toute réclamation et arbitrage sera de la compétence du comité La Roch'Ailes.
- La coupe se déroule pendant l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

Cette compétition fera l'objet d'une remise de prix lors de l'AG de janvier.

Distances en parapente uniquement, sans utilisation d'aucune assistance motorisée.

Les vols réalisés dans le non-respect de la réglementation sont irrecevables et le brevet XC est obligatoire.

2. CALCUL DES DISTANCES

Pour que le vol puisse être comptabilisé, l'atterrissage doit se faire en dehors d'un cylindre de 2.5km à partir du décollage.

Les distances peuvent être calculées manuellement en prenant comme base Google Map ou automatiquement si la trace GPS a été téléchargée sur un serveur 'Leonardo'¹ (distance XC).

Les triangles et aller-retours seront pris en compte suivant les règles FAI², c'est-à-dire :

- Distance libre ou avec un ou deux points de contournement : Coefficient = 1,0
- Parcours en triangle plat ou aller-retour : Coefficient = 1,2
- Parcours en Triangle FAI³ : Coefficient = 1,4

¹ Exemple de serveur et de trace : <http://www.paraglidingforum.com/leonardo/flight/1611113>

² Règles FAI : <http://parapente.ffvi.fr/sites/parapente.ffvi.fr/files/CD121215%20-%20reglement%20CFD%202015-2016.pdf>

³ La particularité de ce triangle est que la distance de son plus petit côté doit avoir une distance au moins égale à 28% du périmètre. Il est donc techniquement plus difficile à réaliser, d'où une valeur en points supérieure au kilomètre pour la CFD.



3. COEFFICIENTS CORRECTEURS

Afin d'inciter les pilotes à varier les sites de vol et rééquilibrer le challenge, les coefficients multiplicateurs suivants seront appliqués à la distance :

- **Sites**
1 pour le Corimont, 1.5 pour Marcourt et 2 pour Maboge
- **Voiles**
1.2 pour une A, 1 pour une B, 0.80 pour une C et 0.60 pour une D et plus.
- **Pilotes**
0.6 pour le vainqueur de l'année précédente, 0,7 pour le deuxième et 0,8 pour le troisième, 1 pour tous les autres.

Exemple : Un cross de 20km au départ du site de Marcourt avec une voile C effectué par le pilote ayant gagné l'année précédente donnera $20 \times 1.5 \times 0.80 \times 0.60 = 14.4$ soit 14 points.

4. POINTS BONUS POUR MABOGE ET MARCOURT

Chaque vol de plus d'une demi-heure volée sur ces sites donnera droit à 5 points. Ces points ne pourront pas être combinés avec des points cross pour un même vol.

5. GLIDER AREA ARDENNES – ALPHA (2020)

En 2020, certains pilotes du club seront autorisés à utiliser cet espace aérien supplémentaire. L'utilisation de cette zone ne constituant pas une infraction, le vol ne sera pas annulé.

Toutefois, par soucis d'équité, la distance ne sera prise en compte que pour la partie du vol AVANT la première entrée dans cet espace.

6. VOILES SPÉCIALES

Les points seront divisés par le nombre de couleurs qui la constituent.

De plus, si la voile est constituée de plus de 70 caissons, les points seront divisés par deux.